

DECRET N° 80/103 /MJ-DGJ-DAF du 5/03/80

portant nomination de Monsieur MIGAMBANOU Jacques
Inspecteur de la Jeunesse et des Sports de 2° Echelon
en qualité de Directeur des Activités Culturelles,
Loisirs et Sports à la Direction Générale de la
Jeunesse

VISAS :

DFP

DB

DCF

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15-62 du 3.2.62 portant Statut Général des Fonc-
tionnaires; de la République Populaire du Congo ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
Solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo
Vu le Décret n° 62-130 du 9.7.62 fixant le régime des Rémunéra-
tions des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62-195/FP du 2.7.62 fixant la hiérarchisation des ca-
dres des diverses catégories
Vu le Décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant
Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo
Vu le Décret n° 77-283 du 28.5.77 déterminant les Attributions
des Départements ministériels ;
Vu le Décret n° 79-488 du 11 Septembre 1979 déterminant les
Indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes
administratifs ;
Vu le Décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 79-155 du 4.4.79 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres
Vu la Note de Service n° 070/MJ-DGJ-DAF du 29 Novembre 1979
nommant Monsieur MIGAMBANOU Jacques, Inspecteur de la Jeunesse et des
Sports de 2° échelon en qualité de Directeur des Activités Culturelles
Loisirs et Sports à la Direction Générale de la Jeunesse
Vu les nécessités de Service
Sur proposition du Directeur Général de la Jeunesse
Vu le Décret n° 80/023/SGG du 18.I.80 portant Organisation du Minis-
tère de la Jeunesse.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Monsieur MIGAMBANOU Jacques, Inspecteur de la Jeunesse
et des Sports de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) en service à Brazzaville est
nommé Directeur des Activités Culturelles, Loisirs et Sports à la
Direction Générale de la Jeunesse en remplacement de Monsieur MBANGO
Dominique appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. -- Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

ARTICLE 3. -- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 Mars 1980

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de la Jeunesse,

Colonel Louis SYEVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Gabriel OBA-APOUNOU

Henri LOPES

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- MJ 3
- DGJ-DAF 3
- DFP 3
- DB 3
- DCF 2
- SCC-UJSC 2
- CCV-UJSC 2
- SGCM/BC 3
- DIR-REG. 10
- Dossier 3
- Intéressé 2